



Registre aux délibérations du conseil communal de la commune de Kehlen

Séance publique du 17 juillet 2026

Annonce publique de la séance et convocation des conseiller : 10 juillet 2026

Présents : MM. Eischen Félix, bourgmestre, Bissen Marc et Molitor Max, échevins ;
MM Bonifas Larry, Breden Guy, Mmes Frantzen Maryse, Geschwind Cheryl et Koch
Natacha, MM. Kohnen Guy, Krecké Patrick, Mme Meyer-Deitz Claudine, Mme
Noesen-Heintz Nathalie et M. Urbing Kevin conseillers ;
M. Haas Marco, secrétaire communal

Excusés : Néant

Point de l'ordre du jour : 11

Objet : **Confirmation d'un règlement de circulation d'urgence du collège des bourgmestre et échevins**

Le Conseil Communal,

Vu le règlement de circulation d'urgence édicté par le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Kehlen en date du 08/07/2026, n°5, portant réglementation temporaire de la circulation routière dans la Zone d'Activités Économiques à Kehlen, et qui a été publié et affiché en due forme au tableau d'affichage officiel de la commune de Kehlen à partir dudit 08/07/2026 ;

Vu le décret du 14/12/1789 relatif à la constitution des municipalités ;

Vu le titre XI, article 3, du décret du 16-24/08/1790 sur l'organisation judiciaire ;

Vu la loi du 14/02/1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, telle qu'elle a été modifiée et complétée par la suite ;

Vu l'arrêté grand-ducal du 23/11/1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques tel qu'il a été modifié et complété par la suite ;

Vu la loi communale modifiée du 13/12/1988 ;

Vu la circulaire ministérielle de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire du 14/12/2006, n°2606, concernant l'application de l'article 5 de la loi modifiée du 14/02/1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement de circulation communal du 30/09/2016, approuvé par le Ministre du Développement Durable et des Infrastructures, Département des Transports, le 15/09/2017 et par le Ministre de l'Intérieur le 18/09/2017, référence 322/16/CR, tel qu'il a été modifié par la suite ;

Vu la circulaire ministérielle de l'Intérieur du 07/11/2016, n°3412 concernant les règlements de circulation ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi, unanimement

Reconnaît l'opportunité d'un règlement de circulation d'urgence du collège des bourgmestre et échevins, à savoir celui du 08/07/2026, n°5.

Transmet la présente à l'autorité supérieure aux fins d'approbation.

A Kehlen, date qu'en tête.

Le conseil communal,
(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Kehlen, le 17 juillet 2026

Le président,
Félix Eischen

Le secrétaire,
Marco Haas

The image shows two handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is a large, stylized loop. The signature on the right is a more vertical, angular stroke. Between the two signatures is a faint, circular official stamp. The stamp contains text in a circular arrangement, likely the name of the communal council and its location, Kehlen.